



Servitude de passage et maintien

Par **baudetd**, le **26/02/2014** à **23:08**

bonjour

j'ai une servitude sur mon acte notarie entre moi et mon voisin nommé comme ceci:
le vendeur se reserve dans la partie ouest du terrain vendu et sur une largeur de 3 metres ,
une servitude pour le passage , le maintien, l'entretien et le remplacemnet eventuel d'un
reseau electrqie au profit de l'immeuble voisin restant.

ma question est : est ce un vrai droit de passage?
cette servitude peut elle être utilisé pour le passage d'un véhicule?

merci

Par **domat**, le **27/02/2014** à **00:04**

bjr,
un titre de servitude de passage d'un réseau électrique n'autorise pas le passage de véhicule.
cdt